

DEPARTEMENT <b>VAUCLUSE</b>
ARRONDISSEMENT <b>APT</b>
DELIBERATION <b>N°2016/002</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN PERUSIER**  
**84300 TAILLADES**

**SEANCE DU 2 MARS 2016**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS** : Mr Dominique Pierre Président  
Syndic titulaire : PONCET Norbert- HONORAT Guy – DEVINE Marc  
Excusé : PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence  
Syndic suppléant : M. OLIVIER Denis - LIENS Charles

L'an deux mille seize et le deux mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet** :  
Avenant n°1 – marche 2015-03

=====

**Le Président expose** : Afin de répondre au mieux aux prestations nécessaires à la réalisation du marché 2015-03 « Modernisation des irrigations – quartier Bel Air du canal du Cabedan Neuf », un avenant de prix nouveaux, ne modifiant pas le montant du marché ni le délai de réalisation, doit être passé.

**Où l'exposé du Président** : la commission syndicale approuve la liste des prix nouveaux pour le marché 2015-03 « Modernisation des irrigations – quartier Bel Air du canal du Cabedan Neuf », et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

La liste est jointe en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Pièce jointe :  
Liste des pris nouveaux



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**  
425, Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20160314-2016-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2016  
Publication : 14/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

